

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2024,

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à 18 heures 30,

MEMBRES
PRESENTS : 34

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Antonio MUJICA, 1^{er} Adjoint,

MEMBRES
REPRESENTES : 1

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Adjoint.

DATE DE LA
CONVOCAION :
15 MARS 2024

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2024-23

Etaient représentés par procuration :

Hervé GRANIER par Antonio MUJICA

OBJET :

Secrétaire de Séance :

**BILAN DES VENTES
ET ACQUISITIONS
OPEREES EN 2023**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le bilan foncier précité,

Le bilan annuel des cessions et acquisitions foncières réalisées par la Commune donne lieu à une délibération du Conseil Municipal, conformément à l'article L2241-1 du CGCT qui dispose "(...) Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune".

Pour l'année 2023, les ventes suivantes ont été réalisées :

Nom de l'acquéreur	Désignation du bien	Prix de vente	Date de signature de l'acte définitif
SCI GREGORIA	Unité foncière d'une superficie totale de 2659 m ² - Pôle Yvon Morandat	697 000 €	21/03/2023
Madame et Monsieur MAHMOUDI	Terrain à bâtir d'une superficie de 409 m ² - Chemin Estrec	188 000 €	12/12/2023
Madame KACED	Parcelle CB n°531 d'une superficie de 282 m ² - Biver	23 400 €	12/12/2023

Par ailleurs, ont été réalisées les acquisitions suivantes :

Nom du vendeur	Désignation du bien	Prix de l'acquisition	Date de signature de l'acte définitif
Société BVI	Parcelle CD n°380 de 16 m ² - Chemin des Chênes	Cession sans prix, en contrepartie de la prise en charge par la Commune de l'ensemble des taxes et charges relatives au local à ordures ménagères	12/04/2023
Monsieur SAINATI	Parcelle AZ n°46 (Garage) - Rue Jean Jaurès	27 000 €	12/04/2023
Madame BEKHTI et Monsieur MOLLE	Parcelles BR n°413 et 416 (de 45 et 23 m ²) - Chemin de La Bonde	1 € symbolique	15/06/2023
Consorts APRAHAMIAN	Parcelles BY n°81 et 82 (de 166 et 276 m ²) - Crête de Cauvet	1 € symbolique	15/11/2023
Le Syndicat des Copropriétaires de «Cité Bompertuis»	Parcelle CP n°280 (de 214 m ²) - Cité Bompertuis	1 € symbolique	15/11/2023

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'adopter le bilan de ces mutations pour l'année 2023 tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessus.

Article 2 :

De dire que ce bilan sera annexé au compte administratif 2023.

Article 3 :

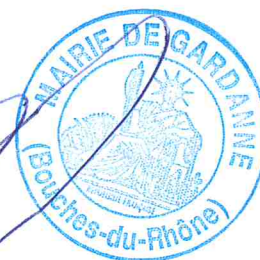
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR (Groupe de la Majorité, C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIH, B. PRIOURET, K. BENSADI)

5 abstentions (JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES)

Le Maire



Hervé GRANIER

Affiché le : **27 MARS 2024**